



Divorce difficile

Par rebecc

Bonjour,

Au départ le divorce était à l'amiable. Aujourd'hui je demande le divorce à ses torts. Ma fille a 25 ans et ne m'adresse plus la parole et croyez-moi j'en crève. J'ai souvent payé pour pratiquement tout, sauf le loyer (750 euros) Mon ex-mari ment sur tout. Il dit avoir payé une location abritel, mais ne dit pas que celle-ci lui a été remboursée quelques jours après (j'en ai la preuve) Il dit avoir aidé sa fille à s'installer or elle possédait un compte avec 7000 euros (argent reçu pour son anniversaire de ma famille) J'ai reçu à nouveau une sommation dans laquelle sont avocate continue à me demander des documents. Ah j'oubliais, j'ai revu fin 2021 un ami chez qui je suis allée dans le midi en tout bien tout honneur, nous nous connaissons depuis l'adolescence. Il raconte qu'il était mon amant. Mon ex-mari était un avare compulsif, et j'ai pu le prouver.

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté, il a acheté un bien avant le mariage qu'il a payé en partie pendant le mariage. Par ailleurs il a fait un testament, ai-je un droit de regard sur celui-ci. Vous allez penser que je suis une personne vénale mais à 66 ans je travaille encore pour vivre convenablement alors que lui a pris sa retraite à 55 ans. Ce qui me fait le plus mal c'est que ma fille m'a écrit par SMS qu'elle ne ferait jamais de témoignage contre moi, mais dans les écrits de l'avocate de mon ex j'ai un doute et je pense que c'est cela qui me met le plus en colère et surtout son absence depuis deux ans me manque à en mourir. Enfin pour terminer, il a fait une pseudo tentative de suicide devant sa fille et à l'hôpital j'ai eu à faire à un alcoologue qui m'a dit qu'il avait une grosse addition à l'alcool ce dont je me doutais depuis longtemps, mais je sais pas comment le prouver.

Je vous demande de tout cœur de me dire quelles sont mes chances de gagner contre lui. Je sens que si je perdais j'en mourrais tellement c'est une vie gâchée.

J'ai oublié de vous dire que j'ai demandé aussi une récompense de 30.000 euros (pour 27 ans de mariage)

Merci de tout cœur.

Rose

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Généralement quand on met autant d'affect dans son divorce on fait des erreurs au profit de la partie adverse .

Ce pourquoi on écoute et suit les conseils de son avocat au lieu de perdre du temps dans des demandes farfelues qui nuiront à vos intérêts .

Demander le divorce pour faute est à mon avis une grosse erreur : c'est vous qui avez provoqué cela .

Dans le contexte si un divorce à l'amiable n'est pas possible, un divorce pour faute ne vous fera rien gagner de plus, mais vous fera perdre de l'argent en frais d'avocat .

Un tel divorce c'est effectivement une bataille de règlement de compte qui dure longtemps et spoiler alert, tout le monde y perd .

Qu'importe les témoignages, on ne refait pas le match de vos choix de couple, vu qu'il ne semble pas y avoir d'enfant mineurs on ne s'occupe juste du partage des biens .

Suivant votre régime matrimonial, il y a un cadre légal : on ne fait pas n'importe quoi .

Pareil pour une prestation compensatoire : y a une raison , quelque chose à compenser . On ne va pas vous indemniser d'avoir choisi de vivre avec lui .

Enfin , bien évidemment vous n'avez aucun droit de regard sur un éventuel testament, qu'il y a peu de chance qu'il reste à votre profit : vous ne serez plus conjointe survivante à sa mort mais une étrangère .

Mon conseil : partez sur un autre type de divorce ou que les avocats négocient ensemble .

Par Isadore

Bonjour,

Dans un divorce pour faute en général il n'y a que des perdants, sauf si un des époux a pour objectif d'empoisonner au maximum la vie de l'autre. Ce que vous décrivez est la simple routine d'un divorce pour faute, et ça va être votre quotidien pour encore plusieurs années... d'où le conseil de Kang de changer de type de divorce.

Vous n'avez pas à connaître le contenu de son testament, qui est un document strictement personnel. Il ne servira à rien de prouver qu'il est alcoolique. Au contraire, le fait d'avoir ce problème de santé diminue sa capacité à travailler et peut nuire à ses finances. Dans un divorce pour faute il vaut mieux ne pas souligner que l'autre époux est malade.

Votre fille est majeure et il n'y a pas de solution juridique à son éloignement.

Par rebecc

Bonjour,

Mais où est la justice là-dedans il fait un testament dans lequel figure nos économies et je n'ai le droit à rien alors que nous sommes mariés sous le régime de la communauté. En plus je n'ai pas un droit de regard ?

Merci de me répondre

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le testament portera sur le patrimoine du défunt au jour de son décès.

Si à ce moment là il est divorcé, et que la communauté a été dissoute, ce patrimoine ne comporte plus rien de commun.

Concentrez vous plutôt sur le présent.

Par Isadore

Mais où est la justice là-dedans il fait un testament dans lequel figure nos économies et je n'ai le droit à rien alors que nous sommes mariés sous le régime de la communauté.

Oui, un legs portant sur les biens d'autrui est nul. S'il décède avant la dissolution de la communauté, la loi a prévu le cas :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006439565]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006439565[/url]

Le legs fait par un époux ne peut excéder sa part dans la communauté.

Si un époux a légué un effet de la communauté, le légataire ne peut le réclamer en nature qu'autant que l'effet, par l'événement du partage, tombe dans le lot des héritiers du testateur ; si l'effet ne tombe point dans le lot de ces héritiers, le légataire a la récompense de la valeur totale de l'effet légué, sur la part, dans la communauté, des héritiers de l'époux testateur et sur les biens personnels de ce dernier.

Donc en pratique s'il lègue un bien commun, cela n'enlève rien à vos droits (à part que cela peut avoir pour effet de vous "deshériter").

Par kang74

Le testament concernera uniquement son patrimoine qu'il soit divorcé ou pas .
Ce pourquoi il y a une liquidation de biens avant de traiter la succession .

Par de là, je ne vois pas d'injustice ...